

## REGLEMENT DE L'ETUDE SURVEILLEE

- l'étude surveillée est ouverte **gratuitement** à tous les enfants inscrits à la garderie du soir **en permanent** du CE1 au CM2 (en fonction des places disponibles)
- elle fonctionne à partir de 16 h 30 après le goûter les lundi mardi et jeudi soirs
- ce service est implanté dans deux classes de l'école élémentaire
- l'encadrement est effectué par deux enseignants
- afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'étude, les enfants ne pourront pas être repris avant **18 h 00**
- à l'issue de l'étude surveillée, les enfants seront conduits à la garderie périscolaire
- le choix de rester en étude implique une attitude positive et calme, faute de quoi l'enfant sera réintégré en garderie avec avis aux parents.

✂-----

Je soussigné(e) M., Mme .....  
Adresse.....  
Téléphone.....

Souhaite inscrire mon enfant à l'étude surveillée :  
Nom et prénom..... Age.....

Scolarisé(e) en classe de : .....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'étude surveillée et accepte que mon enfant soit reconduit(e) en garderie en cas de non respect des conditions nécessaires au bon déroulement de ce service.

Fait à Frépillon,  
Le

Signature des parents ou  
du responsable légal

*Les données collectées par le service scolaire de la Mairie de Frépillon dans le présent formulaire sont nécessaires pour procéder à l'inscription de votre enfant à l'étude surveillée. Celles-ci seront transmises au Directeur du centre de loisirs. Vos données seront conservées durant toute la durée de l'année scolaire en cours. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles sur présentation d'un justificatif d'identité. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier électronique à [rqpd@frepillon.fr](mailto:rqpd@frepillon.fr) ou en nous adressant un courrier à l'adresse suivante : Mairie de Frépillon 1 place de la Mairie 95740 FREPILLON*